



Fédération Echanges France Ukraine

SEJOURS INDIVIDUELS FEFU EN FRANCE (HORS SEJOURS HUMANITAIRES)

HORAIRES ET PARTICIPATION AUX FRAIS 1er AVRIL - 1er OCTOBRE 2010

Réf-rence	SEJOURS INDIVIDUELS EN FRANCE (hors séjours humanitaires) UKRAINE ==> FRANCE	PREVISION DES DATES ET LIEUX DE DEPART ET D'ARRIVEE													
		ALLER UKRAINE-FRANCE*						RETOUR FRANCE-UKRAINE*							
		Date	Lieu d'arrivée	Date	Lieu d'arrivée	Date	Lieu d'arrivée	Date	Lieu de départ	Date	Lieu de départ	Date	Lieu de départ		
SF1	voyage charter aller-retour	02-juin Metz	05-juil Limoges	02-août Limoges				05-juil Limoges	02-août Limoges	30-août Metz	30-août Limoges				
SF2	voyage mixte (aller car-retour charter)	Variable Paris						02-juin Metz	05-juil Limoges	02-août Limoges	30-août Metz				
SF2 bis	voyage mixte (aller vol régulier-retour charter)	Variable Paris						02-juin Metz	05-juil Limoges	02-août Limoges	30-août Metz				
SF3	voyage mixte (aller charter-retour car)	02-juin Metz	05-juil Limoges	02-août Limoges	30-août Metz/Limoges			Variable Paris							
SF3 bis	voyage mixte (aller charter-retour vol régulier)	02-juin Metz	05-juil Limoges	02-août Limoges	30-août Metz/Limoges			Variable Paris							
SF4	voyage car aller-retour	Variable Paris						Variable Paris							
SF4 bis	voyage vol régulier aller-retour	Variable Paris						Variable Paris							

* Nombre de places sur charter limité ; la FEFU peut être amenée à refuser les réservations excédentaires, les places étant réservées en priorité aux personnes invitées dans le cadre humanitaire - Les vols surlignés sont au tarif "défi" (-25%).

CATEGORIES DE PASSAGERS	PARTICIPATION AUX FRAIS (N'OUVRANT PAS DROIT A RECU FISCAL)													
	VOYAGE ALLER-RETOUR				VOYAGE UN SEUL SENS				VOYAGE MIXTE					
	Avion vol charter Kiev-Limoges ou Kiev-Metz (hors séjour HUMA) (1)		Avion vol régulier Kiev-Paris (1)(2)	Autocar Kiev-Paris (1)(3)		Avion vol charter Kiev-Limoges ou Kiev-Metz (hors séjour HUMA) (1)		Avion vol régulier Kiev-Paris ou Paris-Kiev (1)(2)	Autocar Kiev-Paris ou Paris-Kiev (1)(3)		1 trajet charter + 1 trajet vol régulier (1)(2)		1 trajet charter + 1 trajet autocar (1)(3)	
	Normal	Défi		Eurolines	Triton	Normal	Défi		Eurolines	Triton	Normal	Défi	Normal	Défi
Séniors de plus de 60 ans	400 €	300 €	Variable	200 €	190 €	200 €	150 €	Variable	131 €	167 €	Variable	Variable	331 €/367 €	281 €/317 €
Adultes de 26 ans et plus	400 €	300 €	Variable	220 €	212 €	200 €	150 €	Variable	145 €	185 €	Variable	Variable	345 €/385 €	295 €/335 €
Jeunes de 12 à 25 ans	360 €	270 €	345 €	200 €	190 €	180 €	135 €	202 €	131 €	167 €	382 €	337 €	311 €/347 €	266 €/302 €
Enfants de 2 à 11 ans	267 €	200 €	276 €	115 €	134 €	133 €	100 €	165 €	75 €	87 €	Variable	Variable	208 €/220 €	175 €/187 €
Enfants de moins de 2 ans (sans siège sur l'avion)	40 €	30 €	30 €	40 €	134 €	20 €	15 €	15 €	28 €	87 €	Variable	Variable	48 €/107 €	43 €/102 €

Frais de dossier

15 € par dossier individuel ou 23 € par dossier multiple

(1) Si la FEFU est chargée de réserver les billets sur vol régulier ou autocar, une prestation de 20 € sera ajoutée au prix de chaque billet acheté.

(2) Les tarifs et horaires des vols réguliers indiqués sont ceux des vols directs d'Air France (contrat FEFU en \$ sur certains vols ; taxes et taux \$/€ variables) ; ces billets étant obligatoirement réservés par la FEFU, la majoration de 20€ doit être ajoutée. tarifs spéciaux sur Strasbourg, Marseille et Toulouse ; l'âge limite des tarifs jeunes est étendu aux étudiants, avec attestation d'inscription, jusqu'à 29 ans.

(3) Tarifs indicatifs, variables selon le jour et le sens - Pour Eurolines, l'âge de 2 ans est repoussé jusqu'à 4 ans - Possibilité de retour "open" pour 10€ de plus - Horaires et tarifs sur demande villes intermédiaires françaises (Lille ou Reims/Metz/Strasbourg) et ukrainiennes (Lviv, Rivne, Zhytomyr, Ternopil, Khmelnytskyi, Vinnytsya, Uman et Odessa).

(4) Il est possible de cumuler un tarif charter "aller normal" et un tarif charter "retour défi" ou vice-versa.

LIEUX DE DEPART ET D'ARRIVEE	HORAIRES DES TRANSPORTS REGULIERS DIRECTS*											
	AIR FRANCE KLM				EUROLINES				BAUDART/TRITON SERVICE			
	Centre d'appel en France 3654 (0,34€/m) ou en Ukraine +380 44 496 35 75				Centre d'appel en France : 0 892 89 90 91 ou depuis l'étranger : +331 41 86 24 21				Centre d'appel en France : 01 42 80 95 60 ou en Ukraine + 380 482 32 66 69 ou 84 72			
	Départ		Arrivée		Mardi	Judi	Vendredi	Dimanche	Dimanche	Mardi	Mercredi	Vendredi
U.I.A./Air France - BORISPIL - ROISSY 2B	06 h 30		09 h 10		Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée
Air France - BORISPIL - ROISSY 2F	12 h 55		15 h 10									
Air France - BORISPIL - ROISSY 2F	17 h 45		20 h 00									
Air France - ROISSY 2F - BORISPIL	07 h 35		11 h 40									
U.I.A./Air France - ROISSY 2B - BORISPIL	10 h 05		14 h 20									
Air France - ROISSY 2F - BORISPIL	12 h 35		16 h 40									
Eurolines ou Baudart/Triton Service - KIEV Gare routière Dachna					16 h 00				15 h 00			
Eurolines - Gare routière Gallieni 28 av. Charles de Gaulle 93541 Bagnolet					13 h 00				14 h 00			
Baudart/Triton Service - 91 rue de Maubeuge 75010 PARIS									10 h 00			
Eurolines ou Baudart/Triton Service - KIEV Gare routière Dachna									8 h 30			
									06 h 45			

* Tous les horaires sont en heure locale. Le décalage entre la France et l'Ukraine est de 1h (8h00 en France = 9h00 en Ukraine)

RAPPEL DES PRINCIPALES REGLES

Lire attentivement les conditions générales que vous devez accepter en totalité, en particulier :

- l'obligation pour les deux familles ukrainienne et française d'être à jour de la cotisation à leur association pour pouvoir bénéficier de ces prestations (cotisation à l'association ukrainienne AEFU : 51 uah).
- l'impossibilité d'appliquer ces tarifs aux SEJOURS HUMANITAIRES, qui font l'objet d'une participation forfaitaire ouvrant droit à reçu fiscal de don et qui incluent, outre les frais d'avion, l'accompagnement, certains frais de transport en Ukraine et en France, les assurances, les formalités administratives pour les enfants nécessiteux, la préparation du dossier de visa et la participation aux frais de fonctionnement de la FEFU.
- corrélativement, l'impossibilité d'obtenir pour les SEJOURS INDIVIDUELS un reçu fiscal de don.
- le principe de l'inscription des dossiers par ordre chronologique et EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES, les personnes invitées dans le cadre humanitaire étant PRIORITAIRES, quelle que soit leur date d'inscription ; ceci peut conduire la FEFU à refuser des inscriptions sur certains vols, à ne les accepter qu'en liste d'attente et à pratiquer des tarifs différents selon le vol (tarif "normal" ou tarif "défi").
- l'obligation d'accepter la garantie d'assurance maladie-accident-rapatriement souscrite par la FEFU.
- la possibilité de bénéficier d'une assistance pour préparer la demande de visa (coût 40 € pour les majeurs et 12€ pour les mineurs, plus 60 uah (5€) de frais de prise de rendez-vous au Consulat, le cas échéant).
- l'obligation de disposer d'une attestation d'accueil officielle (avec timbre O.M.I. de 45€) pour les personnes non admises par le Consulat au bénéfice de la procédure simplifiée des organismes agréés et de régler les frais consulaires de 35€ à partir de 18 ans.

Confirmation du lieu, du jour et de l'heure de départ et d'arrivée par courrier dix jours avant la date prévue. Pour les retours en Ukraine par charter, demander confirmation des horaires au secrétariat FEFU +333 23 67 52 15 ou +336 81 56 39 30

En avion, le poids des bagages enregistrés est limité à 20 kg par passager et 7 kg en bagage à main (dimensions limitées). Les produits liquides, pâteux, aérosols doivent être placés OBLIGATOIREMENT dans le bagage enregistré.

En car, un seul bagage de 30 kg par personne est autorisé, plus un bagage à main.

Une collation est servie sur les vols charter : il est donc non seulement inutile, mais INTERDIT D'Y APPORTER DE LA NOURRITURE ; au contraire, pour les transports par car, prévoir les repas pour la durée du voyage.



CONDITIONS GENERALES DES SEJOURS INDIVIDUELS FEFU EN FRANCE (hors séjours humanitaires) Année 2010

Inscription :

- L'inscription implique l'acceptation totale de ces conditions.
- Pour participer, il faut que la famille ukrainienne soit à jour de la cotisation annuelle à l'association ukrainienne A.E.F.U. (51 uah) et que la famille française soit à jour de sa cotisation à une association membre de la F.E.F.U.
- **Ce type de prestation exclut les SEJOURS HUMANITAIRES**, qui font l'objet d'une participation forfaitaire, ouvrant droit à reçu fiscal de don, et qui couvre, outre les frais d'avion, l'accompagnement, certains types de transport en Ukraine et en France, les assurances, les formalités administratives pour les enfants nécessiteux, la préparation du dossier de visa et la participation aux frais de fonctionnement FEFU.
- Corrélativement, **les SEJOURS INDIVIDUELS ne peuvent pas faire l'objet d'un reçu fiscal**.
- Les dossiers sont traités par ordre chronologique et en fonction des places disponibles, mais **les personnes invitées dans le cadre humanitaire demeurent prioritaires**, quelle que soit leur date d'inscription ; ceci peut conduire la FEFU à refuser des inscriptions de séjours individuels sur certains vols, à ne les accepter qu'en liste d'attente et à pratiquer des tarifs différents selon le vol (tarif « normal » ou tarif « défi »).
- Les voyageurs doivent adhérer à l'assurance collective maladie-accident-rapatriement de la F.E.F.U.
- Ils peuvent bénéficier, s'ils le désirent, d'une assistance pour la préparation de la demande de visa (moyennant 40€ par personne majeure, y compris les enfants inscrits sur le passeport et 12,50€ pour chacun des autres enfants) ; cette somme s'ajoute éventuellement aux frais de prise de rendez-vous au Consulat (60 uah, soit 5€ environ) et à la taxe consulaire de 35€ à partir de 18 ans pour les personnes ne bénéficiant pas de la procédure simplifiée des organismes humanitaires agréés.
- La **fiche d'inscription**, obligatoirement accompagnée du règlement, doit être adressée au responsable de l'association de l'adhérent français.

Participation aux frais :

Le coût du transport est calculé en fonction des conditions économiques connues au moment de l'impression de ce document. Il est forfaitaire, c'est-à-dire que les prestations non utilisées (quelles qu'elles soient) ne donnent lieu à aucun remboursement.

Il est toujours possible de prendre soi-même les billets sur vol régulier ou autocar. La F.E.F.U. peut s'en charger, mais elle ajoutera dans ce cas 20 € de prestation au coût de chaque billet acheté.

Sur charter, une majoration de 25€ par trajet est ajoutée aux frais de transport des mineurs non-accompagnés.

Si une navette par bus est organisée vers ou à partir de l'aéroport français et si elle dispose de places libres, ces places peuvent être proposées aux voyageurs moyennant une participation forfaitaire de 25€ par trajet.

Modalités de paiement :

- Le paiement peut être effectué par **un chèque unique ou par deux chèques datés du même jour et joints par la famille invitante au dossier d'inscription** ; en cas de versements échelonnés
 - le premier chèque doit représenter au minimum 50% du montant total et il sera encaissé à réception du dossier
 - le second correspondant au solde sera mis à l'encaissement 60 jours avant le départ.
- Si l'inscription a lieu **moins de 60 jours avant le départ**, le montant doit être réglé par un seul chèque.
- Les chèques doivent être libellés **à l'ordre de l'association de l'adhérent français** ; un versement partiel ou total en espèces peut également être effectué par l'invité ukrainien au Bureau de la FEFU à Kiev, pour le compte de l'association de l'adhérent français.

Transport :

Si le voyage est retardé ou avancé, à l'aller ou au retour, en raison d'événements extérieurs normalement imprévisibles, ni la F.E.F.U., ni l'association de l'adhérent, ne peuvent être tenues pour responsables ni être astreintes à un quelconque dédommagement. Prendre un délai de sécurité pour les rendez-vous ou la reprise du travail.

Organisation :

- Dix jours avant le départ, un courrier est adressé à l'adhérent français pour lui indiquer l'heure et le lieu de rendez-vous de l'arrivée.
- Les personnes se rendant en France doivent être en possession d'un **passeport d'une validité d'au moins six mois à la date du retour et d'un visa Schengen de 90 jours maximum**. Ce passeport est désormais un passeport BLEU sécurisé lisible en machine. Toutefois, les passeports ROUGES demeurent provisoirement valables, sauf ceux qui ont été prolongés manuellement (jusqu'en 2017 ou 2018) et qui sont maintenant refusés par le Consulat. Par ailleurs, si les invités ne sont pas admis par le Consulat au bénéfice de la procédure simplifiée des organismes humanitaires agréés, il peut leur être demandé de fournir une attestation d'accueil officielle (avec timbre O.M.I de 45€).

Annulation :

Du fait de l'adhérent :

- Toute annulation doit être faite par courrier adressé à l'association ou à la F.E.F.U.
- Pour toute annulation du fait de l'adhérent moins de 60 jours avant le départ, la F.E.F.U. conservera un montant forfaitaire de 1/3 du montant de chaque billet annulé ; pour toute annulation moins de 30 jours avant le départ, elle en conservera les 2/3.

Du fait des services consulaires (refus de visa) :

- En cas de refus de visa, la F.E.F.U. ne conserverait que le montant des frais qu'elle aurait effectivement supportés (titre de transport non remboursable, passeport et document notarié, frais de constitution du dossier de visa, etc.).

Du fait de la Fédération :

- La F.E.F.U. pourrait être exceptionnellement contrainte d'annuler le voyage en cas d'événements extérieurs normalement imprévisibles. Dans ce cas, elle rembourserait l'intégralité des sommes versées, sans autre indemnité.

Complément d'information :

Pour toute question concernant le transport, contacter le responsable de son association.



SEJOURS INDIVIDUELS FEFU EN FRANCE

(hors séjours humanitaires - sans reçu fiscal)

FICHE D'INSCRIPTION 2010

Formulaire à remplir en lettres majuscules

 Veuillez cocher les cases

Voyages précédents

 2009

 Autres années

(préciser)

VOYAGE EN FRANCE	Dates du voyage			Référence voyage (SF1 à SF4 bis)	Avion vol charter	Avion vol régulier	Autocar
	Jour	Mois	Année				
ALLER UKRAINE-FRANCE	2010	SF.....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
RETOUR FRANCE-UKRAINE	2010		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

CATEGORIES	RESERVATION VOYAGE EN FRANCE										
	ALLER-RETOUR			UN SEUL SENS			MIXTE		Majoration (+20€/billet acheté par FEFU) (3)	Coût unitaire en € (4)	Coût total en €
	Avion vol charter (1)	Avion vol régulier (1)	Autocar Kiev (1) (2)	Avion vol charter (1)	Avion vol régulier (1)	Autocar Kiev (1) (2)	Vol régulier + charter (1)	Autocar + charter (1) (2)			
Adultes de 26 ans et plus*										x	=
Jeunes de 12 à 25 ans										x	=
Enfants de 2* à 11 ans										x	=
Enfants < 2* ans (sans siège avion)										x	=
+ Mineur non-accompagné (25€/trajet)										x	=
+ Navette (25€/trajet si place disponible)										x	=
+ Assurance individuelle maladie-accident-rapatriement (30€ jusqu'à 1 mois + 20€ par mois indivisible)								Nbre :		x	=
+ Préparation de la demande individuelle de visa (40€ par majeur et 12,50€ par mineur) (5) (facultatif)								Nbre :		x	=
+ Frais de dossier pour l'établissement des billets de transport (15€ par dossier individuel ou 23€ par dossier multiple)											=
										TOTAL	=

* Eurolines applique le tarif jeunes aux plus de 60 ans et repousse à 4 ans le seuil pour les enfants

(1) Indiquer le nombre de réservations dans chaque catégorie

(2) Tarifs Paris ou Lille-Lviv, Rivne ou Zhytomyr sur demande

(3) Majoration par billet acheté par la FEFU sur vol régulier ou autocar (20€ par billet)

(4) La référence du voyage et le coût unitaire sont indiqués page 1 du dossier d'inscription (horaires et participation aux frais).

(5) Plus taxe consulaire (35€ pour les plus de 18 ans non-dispensés) et frais de rendez-vous au Consulat (60uah, soit 5€ environ)

ADHERENT			
Nom :	Prénom :	Association :	N° :
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Tél. domicile :	Oui <input type="radio"/>	liste rouge	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Mobile :
Tél. autre :	Fax :	Courriel :	

VOYAGEURS			
Nom :	Prénom :	Date de naissance :	Sexe M <input type="radio"/> F <input type="radio"/>
Nom :	Prénom :	Date de naissance :	M <input type="radio"/> F <input type="radio"/>
Nom :	Prénom :	Date de naissance :	M <input type="radio"/> F <input type="radio"/>
Nom :	Prénom :	Date de naissance :	M <input type="radio"/> F <input type="radio"/>

ADRESSES EN UKRAINE ET EN FRANCE
Indiquer obligatoirement une adresse, et si possible, un n° de téléphone en Ukraine :
Indiquer obligatoirement une adresse, et si possible, un n° de téléphone en France :

MODALITES DE PAIEMENT
(voir les conditions générales page 2 du dossier d'inscription) Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et y souscrire.
Je choisis le mode de règlement suivant : <input type="radio"/> 1 seul chèque <input type="radio"/> 2 chèques (50%)
Date :
Signature :
Le paiement global est à joindre au dossier.

Enregistrement des chèques	Saisie n°:
----------------------------	------------

Fiche d'inscription à adresser au responsable de votre association accompagnée du règlement.